

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2009

L'an deux mil neuf, le dix septembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Régis DENEUVILLE, Maire.

Présents : Régis DENEUVILLE, Abdellah BENBAOUALI, Josette CASTEL, Daniel CATALAN, Philippe DUCHESNE, Denis GARCÈS, Armelle HENNO, Annie LUQUET, Jocelyne LELONG, Dominique LUNEAU, Sébastien RICHARD.

Absents excusés : Josseline GRIDELET, Pascale NONDÉ, Vincent RIVIERE.

Secrétaire de séance : Madame Annie LUQUET

Madame Josseline GRIDELET donne procuration à Monsieur Philippe DUCHESNE,
Madame Pascale NONDÉ donne procuration à Monsieur Denis GARCÈS,
Monsieur Vincent RIVIERE donne procuration à Monsieur Régis DENEUVILLE.

*Effectif légal du conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 14*

Convocation : 3 septembre 2009

Affichage du procès-verbal : 17 septembre 2009

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

MARCHES DE SERVICES ET DE TRAVAUX

1- Attribution du marché de mission d'assistance à l'élaboration du plan local d'urbanisme

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 3 septembre 2009 pour l'ouverture des plis suite à la consultation à procédure adaptée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de mission d'assistance à l'élaboration du plan local d'urbanisme à la société SOREPA, pour un montant de 23 210 € H.T.

2- Avenant n°1 au marché de rénovation de la salle polyvalente, de la maison communale et de la bibliothèque :

Par délibération en date du 5 mars 2009, le conseil municipal a attribué le marché de travaux de rénovation de la salle polyvalente, de la maison communale et de la bibliothèque. En cours de chantier, il est apparu nécessaire de modifier certaines prestations pour le lot suivant :

Lot n° 3 : « Etanchéité » d'un montant de 9 925,30 € H.T. attribué à l'entreprise ETANDEX :

Prestations non réalisées : suppression de l'échelle à crinoline permettant l'accès à la terrasse depuis le sous-sol : - 1 373,75 € H.T.

Prestations supplémentaires : étanchéité de la terrasse située au dessus du sas d'entrée de la salle polyvalente : + 3 253,75 € H.T.

Le montant de l'avenant n° 1 s'établit en plus value à : 1 880,00 € H.T.

Le nouveau montant du marché s'élève 11 805,30 à € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le nouveau montant du marché,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

PERSONNEL

Transformation de poste :

Suite à la réussite à un examen professionnel de rédacteur chef, il est proposé la transformation d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur chef à compter du 1^{er} novembre 2009.

Le conseil municipal, par 9 voix contre (M. BENBAOUALI, Mme CASTEL, Mrs CATALAN, DUCHESNE, GARCÈS, Mmes GRIDELET, HENNO, LELONG, LUQUET), 3 abstentions (Mme NONDÉ, Mrs LUNEAU et RICHARD), 2 pour (Mrs DENEUVILLE, RIVIERE), rejette cette proposition.

INTERCOMMUNALITE

L'amicale des Maires du canton de la Chapelle-la-Reine a initié des démarches visant à la création d'une communauté de communes. Cela répond à une prochaine obligation pour les communes à intégrer une structure intercommunale.

Il est demandé au conseil municipal de prendre la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5214-1 et suivants,
Considérant le schéma d'orientation de l'intercommunalité en Seine-et-Marne vu en commission départementale de coopération intercommunale le 20 février 2007,

Considérant la prochaine obligation pour les communes de s'associer au sein de structures intercommunales,

Considérant les conclusions des travaux de l'Amicale des Maires du canton de La Chapelle-la-Reine dans sa séance du 9 juillet 2009,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- adopte en tant que périmètre d'étude pour l'éventuelle création d'une structure intercommunale, le périmètre du canton de La Chapelle-la-Reine,
- décide de mandater l'association « Amicale des Maires du canton de La Chapelle-la-Reine » pour conduire une étude de faisabilité de cette intercommunalité avec le soutien technique, juridique et financier d'un bureau d'études spécialisé,
- s'engage à participer financièrement à cette opération, au prorata de sa population, dans la limite du budget global estimé à 20 000 € H.T.

AFFAIRES DIVERSES

1 - Cabinet médical :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu Mme LIONNET BICHARZON, médecin sur la commune, qui l'a informé que le Maire de La Chapelle-la-Reine a organisé une réunion à laquelle étaient conviées les médecins d'Ury pour leur demander d'intégrer la maison médicale de sa commune. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite conserver un pôle médical à Ury. Il précise qu'actuellement, les 2 médecins louent le local qu'elles occupent.

Il rappelle que le projet de construction d'une maison médicale a été mis en sommeil car la structure prévue ne semblait pas adaptée aux besoins de la commune. Il propose à l'assemblée la réalisation d'un bâtiment de 90 à 100 m² sur le parking de la Mare à Soutry qui comprendrait 2 cabinets médicaux et un local permettant d'accueillir des infirmiers, avec un coût estimé à 1 500 € le m².

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'activité des médecins sur la commune d'Ury, le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (M. DUCHESNE, Mmes GRIDELET et NONDÉ) accepte de lancer une étude de faisabilité pour la construction d'un cabinet médical permettant d'accueillir des médecins et des infirmiers.

2 – Compte-rendu des réunions des syndicats et des commissions municipales :

Syndicat intercommunal du collège : M. DENEUVILLE dresse le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 9 juillet dernier. Il indique qu'une demande de subvention a été adressée au conseil régional d'Ile de France pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur gymnase. Cette dépense supplémentaire s'élève à 565 000 € H.T. et porte le nouveau montant des travaux de construction du gymnase à 2 739 038,60 € H.T.(valeur août 2009).

Commission des travaux : Monsieur DUCHESNE indique qu'il conviendrait de réfléchir à l'utilisation des matériels mis à disposition des services techniques pour une meilleure optimisation.

INFORMATIONS DIVERSES

Des travaux de pose d'enrobé sur trottoir 23 – 25 rue de l'Eglise pour un montant 3 781 € H.T. et de reprise d'affaissement de chaussée Chemin des Postes d'un montant de 1 838 € H.T., seront réalisés par l'entreprise GOULARD.

Une demande d'étude a été adressée à la D.D.E.A. de Fontainebleau pour l'aménagement d'un arrêt de bus rue de Fontainebleau et la pose d'un abri bus Place du Général de Gaulle.

La loi relative à la solidarité et à l'autonomie des personnes âgées et handicapées a institué le plan d'alerte et d'urgence. Ce dispositif est destiné à lutter contre les conséquences sanitaires d'événements exceptionnels (risques climatiques, pandémie...). Cette loi oblige le maire à instituer un registre confidentiel qui recense les personnes de + de 65 ans ou en situation de handicap vivant à leur domicile. Un courrier et un formulaire à compléter ont été adressés aux personnes de plus de 65 ans de la commune.

La séance est levée à 22H25.

Le Maire,

Régis DENEUVILLE.